Mai 2023

TRAVAUX PARKING

La Direction de l'établissement nous a confirmé récemment que des travaux de réaménagement du parking Pasteur seraient réalisés prochainement.

Il est prévu la création d'une sortie visiteur sur l'avenue de la Liberté. La sortie rue du Dr Betz sera réservée exclusivement aux agents des HCC avec l'installation de rambardes empêchant les utilisateurs du 1er étage d'y accéder.
Les entrées ne se verront pas modifiées.
Un ralentisseur sur la rue Betz est également en cours de négociation.

STAGIAIRISATION

Notion importante à ne pas oublier : lors de votre passage d'un statut de contractuel à celui de stagiaire, vos droits en matière de sécurité sociale sont modifiés.
Vous passez ainsi du régime local au régime général, réduisant considérablement vos bases de remboursement de la Sécurité Sociale.

Si c'est en principe l'établissement employeur qui informe la Sécurité Sociale du changement de votre statut, il nous semble essentiel de quand même vérifier que votre dossier a bien été mis à jour.
Par ailleurs, si vous bénéficiez d'une mutuelle, ce changement de statut impactera automatiquement un changement tarifaire de votre cotisation ainsi que les bases de remboursement selon le contrat.
Il nous semble donc indispensable de contacter votre mutuelle dès la mise en stage connue.

REINTEGRATION DES AGENTS HOSPITALIERS SUSPENDUS

Une instruction ministérielle du 02 mai 2023 régit les modalités de réaffectation des agents à la suite de la levée de l'obligation vaccinale contre la COVID-19.

Cette levée implique la réintégration des professionnels suspendus jusqu'alors. Il appartient dès lors aux employeurs de donner la possibilité aux personnels concernés de reprendre une activité professionnelle.
Par principe, l'agent suspendu peut prétendre à reprendre ses fonctions sur le poste qu'il occupait ou sur un emploi équivalent.

Cependant, contrairement à ce qui peut être dit ci et là, les périodes de suspension ne génèrent pas de droits à congés, ne sont pas prises en compte pour des droits à l'avancement et ne sont pas prises en compte pour la constitution des droits à pension.

MODIFICATION DU RI GTT

Qu'est-ce que le RI GTT ?
Le RI GTT représente le Règlement Intérieur de Gestion du Temps de Travail applicable aux HCC.
Vous le retrouvez sur Intranet dans le kiosque ou en format papier si vous le souhaitez dans notre bureau.
Si certes il a pour but essentiel de retranscrire noir sur blanc les obligations et les devoirs institutionnels, il fait également état de nos règles de fonctionnement ainsi que de nos droits et prérogatives les plus indiscutables…

Si tout n'est bien évidemment pas parfait, l'UNSA peut se prévaloir d'avoir été force de propositions et plutôt efficace dans les débats parfois très serrés avec la DRH.

La nouvelle version modifiée sera très prochainement disponible.